

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le mardi 9 août 2022, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est absent :

Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

134-2022 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Contrat de déneigement du centre Multifonctionnel 2022-2023 et 2023-2024
 - 7.2 Congrès de la FQM
 - 7.3 Colloque de zone
 - 7.4 Achat de panneaux lumineux
 - 7.5 Maison de la Famille Montcalm- publicité
 - 7.6 Offre de service de Luciole Télécom
- 8. RÉGLEMENTATION**
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.1 Présentation et approbation des comptes
- 10. VARIA**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

135-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

136-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

137-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

138-2022 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**139-2022 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

140-2022 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

M^{me} Josianne Chayer arrive à 20 h 10

**141-2022 DÉNEIGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL
2022-2023 et 2023-2024**

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de déneigement pour une période de deux ans (2022-2023 et 2023-2024) à la Ferme l'Achigan Inc., Yanick Brien, pour le déneigement du centre Multifonctionnel qui est situé au 270, Route 125, le coût du contrat pour deux ans (2) sera de 8 000 \$ (plus taxes applicables). Le paiement s'effectuera sur 2 versements, soit 50 % en décembre et 50 % en mars.

La conseillère, M^{me} Josiane Chayer, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

Adoptée

142-2022 CONGRÈS DE LA FQM

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription du maire et de trois (3) conseillers pour le congrès des élus de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Montréal du 22 au 24 septembre 2022.

Les frais d'hébergement, de déplacement et des repas seront défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

143-2022 COLLOQUE DE LA ZONE DE LANAUDIÈRE

Le colloque des directeurs généraux se tiendra le jeudi 29 septembre prochain à Saint-Michel-des-Saints;

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale participe au colloque annuel de la zone Lanaudière;

Les frais d'inscription au coût de 175 \$, soient payés directement par la municipalité et les frais inhérents soient remboursés.

Adoptée

144-2022 ACHAT DE PANNEAUX LUMINEUX

Le point est remis à une séance ultérieure

145-2022 MAISON DE LA FAMILLE MONTCALM – PUBLICITÉ

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité de commanditer un espace publicitaire dans le journal de l'association Carrefour Montcalm (ACFM), du mois de septembre 2022 et ce jusqu'au mois de juin 2023, pour un montant de 100 \$.

Adoptée

146-2022 OFFRE DE SERVICE DE LUCIOLE TÉLÉCOM

Il est proposé par M^{me} Josianne Chayer, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Luciole Telecom pour l'implantation d'un service de téléphonie IP et d'autoriser une dépense mensuelle de 36,92 \$ (montant avant taxes).

Adoptée.

147-2022 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 50 201,88 \$ en date du 9 août 2022;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 8527 au chèque no 8551 le montant total des chèques pour le mois d'août 2022 s'élève à 27 758,28 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 22 443,60 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

148-2022 VARIA

Aucuns varia

149-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Duval et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (21 h 10)

Adoptée.

Les résolutions numéros 134-2022 à 148-2022 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière